



CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Office fédéral du sport
Monsieur Daniel Vischer, président
Route principale 243
2532 Macolin

Réf. : RR 14011800

Lausanne, le 14 juin 2006

Consultation sur le projet de loi fédérale sur les guides de montagne et les organisateurs d'activités à risque

Monsieur le Président,

Le Conseil d'Etat du canton de Vaud accuse réception du projet mentionné sous rubrique et vous remercie de l'avoir associé à l'examen de ce projet pour lequel il porte un intérêt particulier, étant un des cantons montagnards de Suisse.

Afin de vous donner une réponse globale, nous avons consulté les communes et les milieux économiques et associations intéressés.

Nous prenons acte de la volonté du législateur fédéral de poser des règles nationales pour l'exercice d'activités à risque avec un but lucratif.

Dans la mesure où seuls quelques cantons suisses sont concernés, nous nous interrogeons plutôt sur l'opportunité de prévoir une solution de convention intercantonale.

Nous proposons en outre que les cantons et la Confédération partagent un registre des autorisations délivrées par les cantons afin qu'une personne ne puisse se voir délivrer une autorisation dans deux cantons.

Nous serions favorables à des dispositions spéciales sur les aspirants guides et sur l'obligation des guides de participer aux colonnes de secours, comme c'est le cas aux articles 29 alinéa 3 et 28 de la loi vaudoise sur l'exercice des activités économiques, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006 et dont nous mettons en annexe un exemplaire pour votre dossier.

Nous souhaiterions qu'un chapitre sur les accompagnateurs en montagne reconnus par notre canton et le canton du Valais soit introduit dans le projet de loi.

Enfin, nous soumettons à votre appréciation la problématique des auxiliaires dans les écoles de sports de neige qui ne sont pas au bénéfice d'une formation de professeur de sports de neige et qui peuvent le cas échéant évoluer hors des pistes balisées.

Nous vous renvoyons à l'annexe au présent courrier pour notre commentaire article par article.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, le Conseil d'Etat du canton de Vaud vous assure, Monsieur le Président, de sa parfaite considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT

LE CHANCELIER

Pascal Broulis

Vincent Grandjean

Annexes

- ment.

Copie

- SELT
- OAE